

DRIRE

ANTILLES - GUYANE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE

Antenne de Guadeloupe
552, rue de la Chapelle Z.I. de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi:
8 h 30 à 11 h 30
après-midi sur rendez-vous

M. Philippe Combe
Directeur Régional
M. Michel MASSON
Responsable Départemental

Réf: URB-PC-08-705

Affaire suivie par : Jean-Luc COUÉ

Tel. : 0590 38 03 47

Fax : 0590 38 03 50

Mél : jean-luc.coue@industrie.gouv.fr

Baie-Mahault, le 14 août 2008

Le responsable départemental

À

Monsieur le Responsable de pôle d'instruction du
STGT
Direction Départementale de l'Équipement
162, rue Ferdinand FOREST
Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

- OBJET :** Demande de Permis de construire déposé par Monsieur SAINT-JOLY Claude, agissant en qualité de Directeur Général de la société URBASER ENVIRONNEMENT SAS
- REFER :** Dossier n° PC 971 101 08 31152 pour la construction d'une plate-forme multifilières de traitement de déchets – Carrefour Grand-C amp, 97139 LES ABYMES
- PJ :** Dossier en retour

Comme suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas d'objection à formuler sur ce projet, compte tenu que le pétitionnaire a déposé en préfecture une demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme multifilières de traitement de déchets au titre des installations classées.

Je vous rappelle que dans ce cadre, l'article L 512-2, dernier alinéa, du code de l'environnement s'applique et prévoit que : « si un permis de construire a été demandé, il peut être accordé mais ne peut être exécuté avant la clôture de l'enquête publique ».

Le responsable départemental

